28.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	12500303
Taille de pneu valide	16 x 6.50 - 8
LI / SI / PR	46 A4, 2 PR
TL/TT	TL
Marque	Carlstar
Profil	Turf Saver

Indications et caractéristiques

- Pneu pour usage personnel et professionnel destiné aux pelouses, jardins et terrains de golf
- Convient particulièrement pour les tracteurs tondeuses en raison de son épaulement de pneu large
- Profil plat avec blocs de profils coudés pour une traction exceptionnelle
- Préserve les pelouses et la couche végétale

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

28.04.2025

Informations techniques

Numéro d'article	12500303
EAN	5999110827919
Taille de pneu valide	16 x 6.50 - 8
Taille alternative 1	170/60-8
LI / SI / PR	46 A4, 2 PR
TL/TT	TL
Marque	Carlstar
Profil	Turf Saver
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	2,70
Taille de jante recommandée	5.375
Pression maximale de l'air [bar]	0,82
Largeur du pneu [mm]	167
Diamètre extérieur du pneu [mm]	413
Stat. Rayon (SLR) [mm]	185
Circonférence de roulement [mm]	1233
Profondeur du profil [mm]	4,7
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
46 A4	170	20		0,82	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.